

# LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

## Limiter les risques contentieux

### Règles essentielles

Le déclenchement des heures supplémentaires débute au delà de :

- **35h/semaine** (temps plein)
- ou > 1 607h/an (en cas d'aménagement du temps de travail)

sauf accord collectif dérogatoire

### Majorations et rémunération

- Majoration salariale ou repos équivalent
- Taux horaire réel (interdiction de minorer artificiellement)
- Un accord collectif fixe les taux sinon ce sont les taux légaux qui s'applique

#### Vigilance

Bien distinguer heures supplémentaires (temps plein) vs complémentaires (temps partiel) qui ne suivent pas les mêmes règles

### Contingent annuel

Plafond annuel d'heures supplémentaires

- Il est fixé par accord collectif ou à défaut : **220h/an**
- Les heures effectuées au delà du contingent donne droit à une **contrepartie obligatoire en repos**

### Repos compensateur

- Le **repos de remplacement** remplace la majoration d'heures supplémentaires
- La **contrepartie obligatoire en repos** concerne les heures effectuées au delà du contingent

### Régimes social et fiscal

Avantages du recours aux heures supplémentaires :

- Réduction des cotisations salariales
- Exonération d'impôt (dans certaines limites)

#### Vigilance

interdiction de substituer du salaire par des heures fictives

### Bonnes pratiques

- Formaliser un accord d'entreprise clair
- Mettre en place un suivi fiable des heures
- Suivre le contingent annuel
- Informer / consulter le CSE si présent

### Risques

Risques en cas de non conformité

- Rappels de salaire
- Redressement URSSAF
- Contentieux prud'homal

SYNAPAIE reste à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner.

Suivez les actualités : [www.synapaie.fr](http://www.synapaie.fr)